

*grand don
aha don*

L'Adoption

L'adoption est un très grand geste d'amour concret envers l'enfant à naître.

Confier son enfant à l'adoption est une décision difficile à prendre qui implique un détachement. Il respecte cependant la vie des deux personnes concernées, celle de la mère et celle de l'enfant.

Une grossesse non désirée peut devenir un don inespéré pour un couple en attente d'adoption.

Il y a eu 30 810 avortements au Québec en 1998, soit un avortement pour trois naissances. Nous proposons l'adoption comme une alternative souhaitable.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter au numéro de téléphone suivant:

Québec (418) 688-1211 ext.205

Montréal (514) 933-8354

Outaouais (819) 779-4548


Le Respect de la Vie

Le Respect de la Vie est un mouvement d'éducation et de sensibilisation à la beauté et à la grandeur de la vie humaine.

L'enfant est le gage de la continuité de la grande famille humaine.

Chaque être humain a le droit de vivre et d'être respecté dès sa conception et jusqu'à sa mort naturelle.

Nous croyons fermement à la nécessité de protéger la vie en tout temps afin de construire un monde meilleur et une civilisation plus humaine.

 *Respect de la Vie*
mouvement d'éducation

Secrétariat provincial
1185, rue St-Mathieu
Montréal, H3H 2H6

*Garde-moi, confie-moi,
mais laisse-moi vivre...*



 *Respect de la Vie*
mouvement d'éducation

Tu feras le plus grand don d'Amour!

Démarches pour confier son enfant à l'adoption

- Rencontre avec un(e) travailleur(euse) social(e) du CLSC et/ou du Centre de la protection de la jeunesse (DPJ) afin de recevoir le plus d'informations possibles sur l'adoption et son déroulement.
- Déterminer le genre d'adoption que l'on souhaite (ouverte, fermée, semi-ouverte, etc.).
- Déterminer les critères que l'on veut retrouver chez la famille adoptive (si la mère le désire).
- Recherche d'un couple (dans une banque de données) correspondant aux critères de la mère.
- Rencontre de la mère et des futurs adoptants s'il y a lieu. Possibilité de rencontrer un autre couple si la future mère n'est vraiment pas à l'aise avec les personnes présentées.
- Après la naissance ou dans les jours qui suivent, la mère signe pour l'adoption. Elle dispose de 30 jours après cette signature pour revenir sur sa décision. Après ce temps, l'adoption est déclarée définitive.

Démarches pour le couple adoptant

- Inscription auprès du Directeur du Centre de la protection de la jeunesse.
- Évaluation psychosociale. Cette évaluation vise à vérifier leur capacité à assumer de façon adéquate le soin, l'éducation et l'entretien de l'enfant qui leur sera confié.
- Jumelage d'un enfant avec les futurs parents adoptifs pouvant répondre à ses besoins.
- Placement de l'enfant chez ses parents adoptifs par ordonnance du tribunal (la mère a 30 jours pour revenir sur sa décision).
- Jugement d'adoption après six mois (car la D.P.J. a le droit de regard sur l'enfant et sa famille afin de s'assurer de son adaptation à son nouveau milieu).
- Après six mois, le jugement d'adoption sera prononcé et fera naître, chez les parents adoptifs, les mêmes droits et obligations que la filiation par le sang.

Témoignages

«Mère de famille monoparentale, j'avais deux enfants et commençais ma carrière lorsqu'une troisième grossesse s'est présentée. Incapable d'assumer cette naissance sur le plan physique et financier, j'ai choisi l'adoption. Ce troisième enfant, je l'ai confié à ma meilleure amie qui se trouvait dans l'incapacité d'avoir des enfants. Ce choix fut une heureuse décision.»

Mado.

«J'ai une très grande reconnaissance envers ma mère naturelle pour avoir décidé de me confier à une famille adoptive au lieu de se faire avorter. Indéniablement, je crois qu'elle a fait ce qui était le mieux pour moi.»

Diane.

«L'adoption était la meilleure solution pour mon enfant. Je n'avais pas fini mes études et, financièrement, je ne pouvais assumer cette responsabilité. De plus, le père ne s'est pas impliqué. Ce que j'ai recherché, c'est le bonheur de mon enfant et non le mien.»

Marie.